

Ghislenghien, premières audiences

Articles

Le 29 septembre 2008 |

Quatre ans après l'explosion de Ghislenghien, la Chambre du conseil de Tournai commence ses audiences cette semaine. Ce n'est pas encore le procès. Après le travail de la Chambre du conseil, on saura si les inculpés sont envoyés devant le tribunal correctionnel.

Le vendredi 30 juillet 2004 à 8h55, l'explosion d'une conduite de gaz dans le zoning industriel de Ghislenghien, près de Ath, a fait 24 morts et 132 blessés.

L'instruction de l'affaire a duré 4 ans. Le dossier fait 40 000 pages. 22 personnes ont été inculpées : 14 personnes physiques et 8 personnes morales (par exemple, des entreprises). Ces personnes sont inculpées pour homicide involontaire et coups et blessures involontaires par défaut de prévoyance et de précaution

Pendant ses travaux, la Chambre du conseil vérifiera le travail du juge d'instruction : le dossier est-il bien fait, est-il complet ? La Chambre entendra aussi les 22 personnes inculpées. Elle décidera alors s'il y a des éléments suffisants pour envoyer ces personnes devant le tribunal correctionnel.

Chose exceptionnelle, la Chambre du conseil siège au palais des expositions de Tournai et pas au Palais de justice, faute de place. En effet, il pourrait y avoir 1 000 participants. Dans l'affaire de l'explosion de Ghislenghien, il y a 600 personnes qui ont porté plainte et qui sont donc partie civile. Il y a plus de 100 avocats. Et il y a 22 inculpés. Les travaux de la Chambre du conseil vont durer une vingtaine de jours et s'étaler jusqu'au mois de décembre.

A lire :

***Un drame national** (septembre 2004)*